

Fiche pédagogique **HABILITATION ELECTRIQUE – HOBO**

OBJECTIFS :

Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

COMPÉTENCES CLÉS VISÉES :

À l'issue de cette formation, chacun sera capable de

- ✓ Donner au participant les connaissances et savoir-faire lui permettant de connaître les risques électriques et savoir s'en protéger et d'effectuer des opérations d'ordre non électrique

PUBLIC : *Nos prestations sont ouvertes et adaptées aux personnes en situation de handicap*

Personnel chargé d'assurer des interventions élémentaires (remplacement ou raccordement) en très basse tension ou basse tension

PRÉREQUIS :

Compréhension du français

PÉDAGOGIE :

Formation théorique et pratique en salle, suivie d'une séance de travaux pratiques

VALIDATION :

Attestation de formation – Validité 3 ans

DURÉE :

7 heures sur 1 jour